

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 13 février 2017, à 20 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour l'immeuble situé au 680, avenue George-V.

Cette dérogation a pour effet :

- De permettre, pour l'agrandissement d'une garderie, une exemption de stationnement, et ce, bien que le règlement stipule que, pour une garderie, une case par deux employés plus une case par trente places-élèves sont requises.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 26 janvier 2017.

M<sup>e</sup> Danielle Ruest  
Secrétaire d'arrondissement  
Arrondissement de Lachine

## REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

NOTICE is hereby given that at the regular sitting of February 13, 2017, at 8 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for a minor exemption to By-law number 2710 on zoning, regarding the immovable located at 680, avenue George-V.

This exemption would:

- Allow a parking exemption for the expansion of a daycare centre, despite the fact that the by-law stipulates that for a daycare centre, one parking space for every two employees, plus one space for every thirty daycare child-places are required.

Any interested person may be heard by borough council during the sitting with regard to this request.

Given in Montréal, borough of Lachine, this January 26, 2017.